

Réunion de la Commission de Suivi de Site De Sangosse

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à Niort (79)

Jeudi 3 avril 2025 – 10 h

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

M. VAUTIER	Secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres
Mme COUTY	Adjointe au chef de l'unité bi-départementale de l'UD 17/79 DREAL
M. PASCAUD	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
M. BON	DDT 79
Mme CARCOUET	Service des sécurités – Préfecture des Deux-Sèvres
Mme REIX	Service des sécurités – Préfecture des Deux-Sèvres

Collège « Élus »

M. TORU	Conseiller municipal de Granzay-Gript
M. BARREAULT	Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération Niortaise, maire de Saint-Symphorien
M. MAUFFREY	Conseiller départemental de Mignon et de Boutonne

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Mme MORTIER	Responsable sécurité environnement société Pouloujat
--------------------	--

Collège « Exploitant »

Monsieur le Responsable HSE De Sangosse

Collège « Salariés »

Aucun représentant

Personnalités qualifiées

M. SIMONNEAU	SDIS
---------------------	------

Autres participants

Mme ZANETTI	Bureau de l'Environnement, Préfecture
M. BILLAUDEAU	Bureau de l'Environnement, Préfecture
M. JOYEUX	Conseiller municipal de Saint-Symphorien
M. DIOT	Animateur Environnement société Poujoulat
M. B	Assistant logistique De Sangosse

Absents excusés

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

M. MARTELLIERE	Co-dirigeant de l'entreprise Somebat
-----------------------	--------------------------------------

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la CCS du 3 juin 2024
- 1. Présentation du bilan 2024 par l'inspection des installations classées
- 2. Présentation du bilan 2024 par l'exploitant

10 heures – Début de la réunion

M. VAUTIER, Secrétaire général de la Préfecture, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2024

Le compte rendu est approuvé.

1. Présentation du bilan 2024 par l'Inspection des Installations Classées

M. PASCAUD rappelle que le site est situé sur la commune de Saint-Symphorien sur la zone industrielle des Pierrailleuses. Le site exploité par la société De Sangosse est un établissement classé Seveso seuil haut.

La visite d'inspection du 23 juillet 2024 avec pour ordre du jour « Action nationale rétention » a permis de relever deux écarts.

Deux demandes de justificatifs ont été réalisées :

- Sur le thème « Bassin de confinement des eaux incendie » :
 - l'exploitant doit justifier que la vanne d'obturation du bassin de confinement des eaux incendie se trouve en position fermée lors de l'exploitation ;
 - l'exploitant doit transmettre la procédure de gestion du creux du bassin de confinement des eaux incendie.
- Sur le thème « Réseau de drainage » :
 - L'exploitant doit transmettre le justificatif de modification de son réseau de drainage des eaux d'incendie de manière à ce que le bassin de confinement ainsi que le réseau de drainage puissent résister aux effets générés par les accidents identifiés dans l'étude de danger.

L'inspection a permis de constater que les rétentions du site sont correctement dimensionnées, disponibles et étanches, qu'aucun mélange incompatible n'est susceptible de se produire dans les rétentions déportées, que l'exploitant tient à jour l'état des stocks et que les consignes de sécurité sont rédigées sous forme des fiches réflexes affichées sur le bureau d'affichage et consignées dans le Plan d'Opération Interne (POI).

Deux actions sont prévues en 2025 avec une visite d'inspection et le réexamen de l'étude de dangers. L'inspection portera sur les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) en lien avec ce réexamen. Elle sera également l'occasion d'un récolement des écarts de la précédente visite d'inspection.

3. Présentation du bilan 2024 par l'exploitant

Monsieur le Responsable HSE De Sangosse rappelle que le Groupe De Sangosse est un metteur en marché de biosolutions au service d'une agriculture positive et durable au travers d'une quarantaine de structures à l'international et 468 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 1 350 salariés. 70 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France. La particularité tient dans le fait que 55 % du capital est détenu par des salariés actifs dans l'entreprise.

La raison du changement d'exploitant, intervenu à la fin de l'année 2024, tient dans le choix de filialiser l'activité de vente de prestations logistiques au travers de Senita Logistics Solutions. Cette filiale, détenue à 100 % par De Sangosse SAS, a été créée en avril 2024 et emploie 44 salariés.

Le site de Saint-Symphorien a été mis en service en 1996 avec une extension en 2019. Il compte 3 000 mètres carrés de stockage et emploie quatre personnes en CDI représentant 7,8 ETP sur la campagne 2023/2024. Son chiffre d'affaires en 2024 s'est établi à 1,2 million d'euros.

Il n'y a pas eu d'investissement depuis la dernière CSS pour des questions de comptabilité et d'amortissement puisque tout travail débuté avant la prise de fonction de Senita Logistics aurait dû être terminé avant le passage d'une structure à l'autre.

Les formations réalisées en 2024 correspondent à des formations obligatoires, sachant que le site est resté avec une activité à isopérimètre et que les typologies de produits sont restées les mêmes.

La productivité a augmenté de 11 % sur les tonnages préparés. La consommation d'eau correspond uniquement aux sanitaires. La consommation électrique a pu être baissée de 12 % grâce aux efforts en matière d'économie d'énergie, avec également une production de 24 MWh par les panneaux photovoltaïques. La production de déchets dangereux (DID) pour 2,5 tonnes est essentiellement liée à des produits qui ont été retirés du marché du fait de l'interdiction d'une de leurs matières actives, ces produits devenant dès lors des déchets du jour au lendemain.

Le principal risque est le risque accidentel et notamment le risque incendie. Le système de projection de mousse permet d'intervenir dès le début d'incendie sur la cellule des liquides inflammables. Une quarantaine d'éléments importants pour la sécurité sont suivis et le planning fixé en début d'année a été entièrement respecté.

Les paramètres HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) suivis concernent les équipements importants pour la Sécurité (IPS) ainsi que l'état des stocks. La qualité des eaux fait également l'objet d'un suivi et il n'y a pas eu de problématique sur l'année 2024 sur ces trois items.

Il n'y a pas eu d'accident ni de « presque accident » sur l'année pour le site.

L'exercice annuel du plan d'opération interne (POI) a eu lieu le 7 juin 2024 avec pour scénario l'incendie de la cellule C3. Les points forts ont eu trait à la transmission des alertes et le point d'amélioration a concerné la mise à jour de l'ensemble du POI en y intégrant le nouvel exploitant Senita Logistics.

L'année 2025 verra la mise à jour de l'étude ATEX (atmosphère explosive) et de l'Étude De Dangers. Les investissements concerteront les travaux de mise en conformité Lubrizol 2 pour 90 000 euros et la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques pour 10 000 euros.

4. Questions diverses

En l'absence de question, la séance est levée à 10 heures 30.

Niort, le

07 MAI 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Patrick VAUTIER